



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hasebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

Direction du Rayonnement Culturel
DFCPAJI_D2024_0045

MUba Eugène Leroy

Pour l'exposition Impressionnistes
Mise à disposition d'un vidéoprojecteur
par Le Fresnoy

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son 5° ;

Vu l'arrêté de délégation n°DCPAJI_AR2023_0087 du 26 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Peter MAENHOUT, Adjoint au Maire ;

Considérant la proposition du Fresnoy, Studio National des Arts Contemporains, de mettre à disposition gracieusement au profit du MUba Eugène Leroy un vidéoprojecteur et un lecteur multimédia pour l'exposition « Peindre la nature. Paysages impressionnistes du musée d'Orsay »,

DECIDONS

Article 1 : De signer une convention de mise à disposition, à titre gracieux, par le Fresnoy d'un vidéoprojecteur PT-AH1000 et d'un lecteur multimédia western digital au profit du MUba Eugène Leroy pour l'exposition « Peindre la nature. Paysages impressionnistes du musée d'Orsay », du 22 février au 26 juin 2024.

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr. »

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 04/03/24

Pour le Maire,
Peter MAENHOUT
Adjoint délégué à la Culture

Peter Maenhout P.



Accusé Réception en Préfecture le : 12 MARS 2024

Publié sur le site de la Ville le : 12 MARS 2024

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_0045

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 12/03/2024

Objet : exposition impressionnistes - Mise à disposition d'un vidéoprojecteur par Le Fresnoy

Nature : Contrats et conventions

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Culture

Date de télétransmission : 12/03/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2024_0045 - D_cision Mise _disposition Le Fresnoy_sign_.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240312-DAJI_D2024_0045-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/03/2024

